

**LE LIVRE D'ETAT DES AMES  
(LIBER STATUS ANIMARUM)  
UNE NOUVELLE CONTRIBUTION A  
LA CONNAISSANCE DES  
POPULATIONS DES ANCIENS COMTE  
ET DIOCESE DE NICE**

**par Pierre BODARD**

**"...les livres des âmes constituent pour les généalogistes, sociologues,  
Historiens des documents incomparables. R faut tout mettre en jeu pour  
Éviter leur perte", L. Michard et G. Couton**

Dans un premier travail principalement consacré aux états des âmes datés de 160\* et 1615 de la paroisse de Faucon (1), nous faisons part de notre intention de publier, précédé d'une introduction, l'inventaire des Status Animarum conservés au service des Archives historiques du diocèse de Nice. Conscient de l'ampleur du fonds que nous avons été appelé à conserver, nous avons cherché dans les pages qui suivent à montrer tout le bénéfice que le chercheur peut en retirer et à lui faire prendre conscience de l'importance des documents ici concernés.

On nous excusera d'avoir dû reprendre ici même certaines notions déjà publiées dans le travail évoqué ci-dessus, mais on admettra volontiers que dans une étude d'ensemble, il convenait de préciser tous les aspects, quitte même à opérer quelques répétitions.

## **RICHESSSE DU FONDS DES ARCHIVES HISTORIQUES DU DIOCESE DE NICE**

Tous les livres d'état des âmes conservés au service des Archives historiques du diocèse de Nice ont pour origine le regroupement opéré depuis une bonne vingtaine d'années au dépôt de la rue Paganini à Nice. La plupart des paroisses, soit spontanément, soit sollicitées par les autorités diocésaines ou l'archiviste diocésain, ont opéré la remise des documents de tous ordres (registres de catholicité, de comptabilité, des confréries et d'état des âmes) jusqu'alors en place dans les églises. Il s'est souvent produit des réticences inexplicables, réticences qu'il est difficile de justifier tant il est évident qu'en raison de nombreuses disparitions antérieures, la conservation des archives paroissiales au sein d'un service officiel de l'Evêché sous la responsabilité d'un conservateur qualifié devrait s'imposer.

C'est donc parmi la masse des documents déposés que figurent les Status Animarum, autrefois tenus par les curés. Il est à supposer et à espérer que la plupart ont été remis, mais ce n'est pas certain, surtout lorsqu'on sait que celui de Saint-Martin Vésubie aurait été déposé à la mairie par l'ancien curé, où il doit dormir ignoré de tous les chercheurs. Un ancien maire de Berre nous a montré un Status Animarum dressé sous l'Ancien Régime ; il provenait des archives paroissiales et il entendait bien le conserver, mais pour quel profit ? On se le demande. Les Archives départementales des Alpes-Maritimes conservent un registre de Status Animarum qui provient, lui aussi, des archives paroissiales de Falicon, et qui s'est retrouvé au sein des archives communales de manière inexplicable.

Quel que soit l'état présent des Status Animarum conservés aux Archives historiques du diocèse de Nice, il n'y a pas lieu de désespérer, et nous sommes certains que nous retrouverons encore bien des registres que l'on croyait perdus. Le flair et l'intuition conjugués rendent bien souvent des services. Néanmoins, il est à souhaiter que le retour des "enfants prodiges" s'opère au plus vite car nous tenons pour certain que tout document qui n'a pas encore fait son entrée à notre dépôt d'archives est en péril...

## **L'AGE DES DOCUMENTS**

Tous les Status Animarum sous l'Ancien Régime (nous en conservons 75 datant de cette période) ont pour support matériel des registres pour la plupart recouverts de parchemin.

(1) Recherches régionales, n° 2, 1983, page 107.

A l'égal des autres registres de catholicité, ils consistent en plusieurs cahiers que l'on a brochés et que l'on a recouverts d'une feuille de parchemin. Parfois, comme à Utelle, comme à la Bollène, etc. figurent sur le même registre plusieurs états qui se succèdent selon l'ordre chronologique: il faut se rappeler qu'en principe du moins, le curé avait pour obligation de dresser un état tous les ans ; en réalité, il n'en faisait rien, et il se contentait dans le meilleur des cas de laisser un intervalle de temps entre chaque recensement de ses ouailles. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'inventaire ci-après.

Au début du XIXe siècle, la couverture parcheminée laissa la place à une simple couverture de carton et souvent porteuse du nom du fabricant : l'Imprimerie Ventre ou la Société typographique à Nice.

Mgr Galvano, évêque de Nice vers la fin de la période sarde de notre histoire, dont on lira in fine le passage extrait des Statuts Synodaux de 18\*0 portant obligation faite aux curés de tenir registre de l'état des âmes de leur paroisse, fit imprimer des registres-formulaires de format 34 cm X 26 cm. Ces registres furent très certainement répartis dans chaque paroisse, mais hélas ! nombre d'entre eux ont disparu puisqu'il n'en reste que 35, y compris celui conservé à la mairie de Saint-Martin Vésubie.

Ces registres avaient l'avantage d'être tous du même modèle ; toute fantaisie disparaissait, mais on y gagnait en précision et en exactitude.

Ils portaient le titre général de "STATO DELLE ANIME DELLA PARROCHIA DI..... principiato il del Mese di 183....

Les rubriques étaient nombreuses ; en voici la liste :

- 1) Numéro délie Famiglie et délie Persane (Numéros des familles et des personnes)
- 2) Cognomi e nomi (Noms et prénoms)
- 3) Eta (âge) : le curé inscrivait soit l'âge souvent approximatif de la personne concernée, soit sa date de naissance, ce qui était nettement mieux, mais moins fréquent.
- 4) Patria : lieu d'origine de la personne concernée
- 5) Professione : on voit l'intérêt qu'il y a à connaître la profession, et partant la catégorie sociale des intéressés
- 6) Luogo preciso di abitazione : lieu précis d'habitation ; c'était généralement le nom de la paroisse
- 7) Segno di Conferm0 e Comun0 : le curé-rédacteur devait faire état de la catholicité des personnes énumérées : pour cela il indiquait si elles avaient été confirmées et si elles avaient accompli leur devoir pascal
- 8) Enfin, sous la rubrique "Osservazioni", le curé mentionnait les cas particuliers qui pouvaient survenir.

Généralement bien tenus, les registres d'état des âmes rédigés au milieu du XIXe siècle peuvent être de grande utilité pour le chercheur car il y retrouvera la nomenclature complète de chaque famille à un moment donné de son évolution.

Il arrivait parfois que le rédacteur terminait son registre par la somme de toutes les âmes dont il avait la responsabilité spirituelle.

Certains de ces registres utilisés dans les années 1840 l'ont encore été après l'annexion du comté de Nice à la France (1860), et on y trouve des états datant des années 1860 et après.

Telle sera la formule courante jusque vers la fin du XIXe siècle. En 1904, on imprima en France (et non plus dans les Etats sardes) un registre-formulaire dont les Archives historiques du diocèse de Nice ne disposent que d'un seul exemplaire. Vu sa rareté, il est à croire qu'il ne fut guère tenu par ailleurs ainsi du reste que dans l'ancien comté de Nice, à preuve le fait que nous n'en avons point trouvé dans les archives paroissiales originaires de la partie provençale du département des Alpes-Maritimes.

Ce registre fut tenu à Saorge. Il porte le titre de "LIVRE DES AMES ou Liber Status Animarum", et en sous-titre celui de "Registre d'administration paroissiale n° 2". Il fut publié aux éditions du Bureau de l'Oeuvre des Campagnes, 2 rue de la Planche, Paris, 1904. Préfacé par un certain abbé F. Baudot, on y précise qu'il s'agit d'une seconde édition. Les rubriques sont nombreuses et concernent aussi bien la vie profane que la vie religieuse, ce qui, pour le rédacteur, devait être l'essentiel : domicile et numéro d'ordre, mentions diverses, noms et prénoms, professions et métiers, enfants (de moins de 7 ans ; de plus de 7 ans; ceux ayant satisfait au devoir pascal et ceux ayant fait leur première communion). A la fin, un index des familles disposées selon l'ordre alphabétique facilitait les recherches.

Enfin, faisant encore partie des archives paroissiales de la petite commune de Rigaud, un registre-formulaire imprimé qui, lui aussi, ne semble pas avoir bénéficié d'une très large diffusion.

Imprimé à Tulle à l'imprimerie de la Bonne Presse du Centre, il portait le titre de LIBER ANIMARUM. Deux emplacements prévus à cet effet permettaient de préciser le nom du diocèse et celui de la paroisse. Il n'est pas daté, mais sa diffusion commença au lendemain de la Grande Guerre.

Les rubriques sont réparties sur deux pages qui se font face : la principale a pour titre : Nom de la Famille, suivi du numéro d'ordre de la maison et de celui de la famille au sein de la paroisse. Après les noms et prénoms viennent à la suite la situation par rapport au chef de famille, la première communion (privée et solennelle), la confirmation, le mariage, l'appartenance à quelque confrérie pieuse, la mention du décès ainsi que la fréquentation des offices, celui de la fête de Pâques en particulier.

Les plus anciens registres de Status Animarum conservés au service des Archives historiques du diocèse de Nice sont les suivants :

FALICON : 1604 et 1615 : tous deux ont fait l'objet d'une étude publiée ici même (Recherches régionales, n° 2, 1983, pages 98-121) VILLEFRANCHE-SUR-MER : 1608 CASTELLAR ; 1612, puis 1617-1618

Certaines paroisses ont conservé un nombre relativement important de Status Animarum. En voici la liste selon cette importance :

FAUCON : 20 (10 aux AHDN et 10 aux ADAM)  
UTELLE : 9 pour le doyenné, 3 pour la succursale du Chaudan, 7 pour celle du Cros  
VILLEFRANCHE ; 17  
LA BOLLENE-VESUBIE : 15

Au total, c'est plus de deux cents -2k7 exactement- livres d'état des âmes qui sont conservés au service des Archives historiques du diocèse de Nice ; ces états ne concernent que le seul ancien diocèse de Nice (comté de Nice). Sur ce nombre, 39 ont été dressés au XVIIe siècle et 36 au XVIIIe. Ces chiffres sont éloquentes et ils laissent entrevoir de riches possibilités d'exploitation.

## LA TENEUR DES LIVRES D'ETAT DES AMES

Le but de l'entreprise, avons-nous dit, était l'établissement de la liste de toutes les personnes -les âmes- qui dépendaient spirituellement du curé : il importait donc de procéder à une reconstitution des familles.

Pour ce faire, jusqu'à l'apparition des formulaires imprimés de Mgr Galvano, le curé avait plusieurs possibilités : il pouvait procéder quartier après quartier, rue après rue, ce fut le cas notamment à Utelle et à Sospel. Ce mode de classement permettait d'obtenir la liste exhaustive des rues du village et des quartiers qui le constituaient, ainsi que la densité de la population en ces mêmes quartiers; quelquefois encore, le curé recourait au classement selon l'ordre alphabétique (cf. les registres-formulaires de Mgr Galvano), mais avec une certaine fantaisie; et pour finir, il arrivait qu'il n'y eut pas d'ordre logique apparent.

Dans certains cas mais heureusement peu nombreux, on se limitait à la simple liste des membres de la famille. Les démographes modernes ne disposeraient guère alors que de renseignements très partiels.

Lorsque les informations fournies étaient complètes, le nom et le(s) prénom(s) du père de famille (paterfamilias) étaient généralement suivis de son surnom le plus souvent héréditaire, de sa filiation paternelle, de son âge (plus rarement de la date de son baptême) assorti de la mention "circiter" ou "in circa" (environ) et de sa profession. Enfin, en bout de ligne, mention était faite de sa communion pascale annuelle et de sa confirmation (chresimatio).

Suivent alors le nom de son épouse, de sa filiation paternelle, de son âge, puis celui de chacun des enfants issus de son mariage. Si les grands-parents ou les beaux-parents étaient encore vivants, ils faisaient partie de la maisonnée au même titre que les domestiques (famulus ou famula ; servus ou servez) ; pour ces derniers figuraient aussi l'âge et le lieu d'origine (patria).

On saisit alors tout l'intérêt d'une telle institution ; on obtient pour une époque donnée une véritable photographie de la population d'où, en premier lieu, la possibilité de dresser une pyramide des âges. On obtenait, avons-nous dit, une précision supplémentaire lorsque figuraient les noms des rues et des quartiers.

L'intérêt scientifique de chacun de ces documents est variable. Il dépend essentiellement du sérieux que l'on apporta lors de leur rédaction. La plupart sont très complets et parfaitement fiables ; de plus la graphie est telle qu'en général -mais pas toujours- on n'éprouve guère de difficulté de lecture ; lorsque la graphie est mauvaise, il peut s'ensuivre des erreurs difficilement évitables au moment de la retranscription. D'autres sont de qualité médiocre, soit parce que le texte est très surchargé, soit parce que les informations données

sont peu nombreuses, à commencer par l'absence bien regrettable des âges approximatifs. Certains enfin sont inutilisables parce qu'incomplets : le curé, à un moment donné de sa rédaction et de son enquête, dut les interrompre.

Autre remarque digne d'intérêt : en raison du fait que dans l'ancien comté de Nice, tous les habitants d'une communauté étaient catholiques, le Liber Status Animarum intéressait toute la population et non une fraction comme cela aurait pu se produire en pays protestant ou dans celui où résidèrent d'importantes communautés juives.

En résumé les Status Animarum débouchent sur une vision globale de la population à une époque précise. Ils sont fiables car on ne s'expliquerait pas pour quel motif on aurait omis d'y faire figurer l'un quelconque des membres de la communauté.

Grâce aux données obtenues -et elles peuvent être nombreuses- ces états complètent heureusement les informations d'un autre ordre fournies par les registres des baptêmes, des mariages et des sépultures.

Pour n'en faire apparaître que l'essentiel, disons que si les registres de catholicité permettent de dresser des courbes annuelles, les livres d'état des âmes sont indispensables pour l'édification des pyramides des âges.

Enfin, quitte à nous reprendre, rappelons que selon leur précision, ils fournissent d'intéressants renseignements sur l'importance numérique des familles, sur les professions exercées, le nombre des serviteurs, les surnoms plus ou moins héréditaires qui distinguent les uns des autres les groupes familiaux porteurs des mêmes patronymes, etc.

## **PRESCRIPTIONS EPISCOPALES**

Ce fut en 1574 que Charles Borromée, évêque de Milan, imposa dans son diocèse la tenue du Liber Status Animarum. Il ne fit que mettre en oeuvre l'un des canons du Concile de Trente (23e session, canon VIII, chapitre I du 15 juillet 1563) qui enjoignait aux curés de connaître leurs ouailles afin de rendre leur ministère encore plus efficace et plus précis.

En 1604, dans le comté de Nice, le prieur de la petite communauté de Faucon rédigea le premier Status Animarum : c'est le plus ancien de tous ceux qui nous sont parvenus. Il fut suivi de quelques autres, notamment à Villefranche dès 1608 et à Castillon dès 1612.

En 1620, l'évêque de Nice, Mgr François Martinengo publia chez l'imprimeur niçois François Castelli le premier livre des Constitutions synodales du Diocèse. A la page 343, nous y lisons ce qui, à coup sûr, est la plus ancienne prescription épiscopale en matière de tenue de l'état des âmes, non seulement du comté de Nice, mais peut-être de la France. Voici la traduction de ce texte où l'on mesurera toute l'importance que l'Evêque donnait à cette catégorie de documents statistiques. La version originale latine figure en appendice.

### **Livre des familles ou de l'état des âmes**

"Dans ce livre (registre) seront décrites toutes les familles avec les noms de chacun de manière précise selon le modèle suivant, afin qu'on puisse connaître aisément ceux qui communient et ceux qui ont été confirmés, ainsi que leur âge.

Ce registre doit être ainsi tenu :

N. père de famille ; son âge. N. son épouse ; son âge.

N. leurs fils et leurs filles ; leurs âges.

N. leurs serviteurs et leurs servantes ; leurs âges.

On attribuera une abréviation à chacun de ces cas particuliers : Corn. 15. Cette abréviation fera connaître que cette année 15 personnes ont communiqué et ont confessé leurs péchés à Pâques. Pour celui-ci cette autre abréviation Conf. signifiera que tant de personnes ont fait confession de leurs péchés. On trouvera aussi celle-ci ; Chr.IS : cela signifiera que 15 personnes ont été ointes et ont reçu le sacrement de la confirmation.

D'une famille à la suivante, il faudra laisser un certain espace afin que les noms de ceux qui naîtront et ceux des nouveaux habitants qui viendront s'ajouter, puissent être facilement inscrits de jour en jour sur ce même registre.

Les noms de ceux qui auront quitté le territoire de la paroisse seront soulignés ; les noms de ceux qui seront morts seront biffés par un trait oblique, et on ajoutera le signe d'une croix. Par exemple : N. telle fille qui s'est mariée, ou N. telle autre (servante) qui s'en est allée à un autre service. Celui qui a quitté la vie".

A la suite de Mgr Martinengo (1620) et de Mgr Cantono (1751) l'évêque de Nice, Mgr Dominique Galvano, rappela aux curés l'obligation qui leur était faite de tenir l'état des âmes de leur paroisse.

Aux pages 397 et 398 des "Statuts Synodaux du Diocèse de Nice", publiés en 1840 par la Société typographique de Nice, figure un long texte se rapportant à la tenue des registres de Status Animarum, texte dont voici une traduction littérale :

"(Enfin) chaque curé doit s'appliquer à tenir bien décrit et disposé en belle forme l'état des âmes confiées à ses soins en un livre particulier et réservé à cet effet. Ceci lui est d'une nécessité impérative afin qu'il puisse avoir la connaissance entière et précise de tout le Troupeau confié à la garde du Bon Pasteur. Cette disposition est vivement recommandée par les synodes provinciaux et prescrite par l'Eglise elle-même. C'est pour cela qu'aucun curé ne doit considérer ce livre comme une enquête approfondie, mais comme un devoir propre à son ministère, et de caractère sacré et impératif. Un tel état doit être compilé de façon telle qu'il reflète l'aspect le plus clair et le plus précis de tous les individus qui font partie de son propre troupeau, et ce, en dressant l'état par ordre alphabétique des différentes familles, puis en dressant la liste de chacun des individus qui vivent sous le même toit, tout en mentionnant l'âge, le lieu de naissance, la profession et le lieu précis d'habitation, sans oublier de signaler s'ils sont ou non confirmés, s'ils sont ou non admis à la communion, s'ils sont mariés ou célibataires, etc. A ces données s'ajouteront toutes les observations qui peuvent contribuer à une meilleure connaissance de l'état propre de chacun. L'ensemble débouche sur un aperçu bien clair, ainsi que sur la connaissance des besoins et nécessité que certains peuvent éprouver.

Ensuite, à peu près chaque année, surviennent des modifications dans les familles, et à l'occasion de la bénédiction des maisons en période de temps pascal, ou de tout autre circonstance que l'on jugera plus favorable pour en relever les modifications et les changements, il conviendra d'en faire mention dans le livre susnommé.

Lorsque cet état des âmes sera décrit avec la clarté et la précision nécessaires, et que les emplacements prévus pour chaque famille seront remplis, il ne sera plus nécessaire de la répéter les années suivantes ; il suffira de la retoucher là où il aura pu se produire de tels changements, et ainsi on n'aura plus de peine à le maintenir exact pendant de nombreuses années. Nous croyons cependant faire oeuvre utile en proposant ici une méthode pour la description d'un tel livre, afin qu'on ait la précision et l'exactitude nécessaires".

La page 399 des "Statuts Synodaux" est consacrée au modèle évoqué ci-dessus et, tel qu'il est proposé aux curés sous la forme d'un gros registre par la société Typographique de Nice : "N.B. La Società tipografica tiene ad uso de Parrochi il libro formato col sovra espresso metodo per descriversi lo stato délie anime di cui eccitiamo i curati a fame opportuna provvisione per avère in bella forma disposto taie rilevante stato".

## **BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE**

R. NAZ, DICTIONNAIRE DE DROIT CANONIQUE. Tome VI, article "Livres publics" n° 5 "Le Liber Status Animarum" colonne 615.

L'auteur rappelle que ce terme est donné par le Rituel (appendix, pars IV,c.VI) et par le canon 470, paragraphe 2. Après une description sommaire, il termine en précisant que contrairement aux autres livres paroissiaux, "les curés ne sont pas tenus de déposer chaque année à la curie épiscopale un double du Liber Status Animarum", ce qui dans une certaine mesure pourrait expliquer ce pourquoi on aurait souvent oublié de les conserver...

R. MOLS, s.j., "SAINT CHARLES BORROMEE, PIONNIER DE LA PASTORALE MODERNE" in Nouvelle Revue Théologique, 1957. Cf. pages 620-621 et page 723.

Dans cet article bien documenté sur la personnalité et l'oeuvre de l'apôtre de la Réforme Catholique qui, à la fin du XVIe fit suite au Concile de Trente, le Père Mois insiste sur le fait que les curés se doivent de connaître toutes les brebis qui leur ont été confiées : "Vous devez les connaître et pouvoir les appeler par leur nom, les mener paître et les garder".

A la page 723 de la même publication, l'auteur après avoir décrit le contenu théorique du registre d'état des âmes, revient sur le fait que le but recherché était de démasquer les cas de bigamie, de concubinage ou d'impiété notoire (refus de devoir pascal par exemple). On voit que la motivation essentielle du Status Animarum était d'ordre purement religieux ; mais ces motivations rejoignent celles du démographe historien, en ce sens que tous les aspects humains pouvant faire l'objet d'une étude statistique, retiennent son attention.

...

Jacques LEVRON, LES REGISTRES PAROISSIAUX ET D'ETAT CIVIL EN FRANCE in Archivum, 1959, p. 79. C'est à peine si l'auteur de cet important travail de synthèse aborde la question de la tenue en France des registres d'état des âmes, et ceci, probablement parce qu'à l'époque de sa rédaction (1959), on était tout juste conscient de leur existence.

Michel FLEURY & Louis HENRY, NOUVEAU MANUEL DE DEPOUILLEMENT ET D'EXPLOITATION DE L'ETAT CIVIL ANCIEN. Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, 1965, page 16.



Dans ce "classique" de la démographie historique, si l'on n'ignore pas le terme qui désigne cette source de renseignements particulièrement précieuse, on n'insiste guère sur l'intérêt que le chercheur aurait à les parcourir, et ce, certainement, pour la raison identique que les Status Animarum étaient très rarement dressés dans les limites du Royaume de France, donc d'intérêt médiocre en matière d'état civil.

C. COUTON & 3.H. MARTIN, UNE SOURCE D'HISTOIRE SOCIALE : LE REGISTRE DE L'ETAT DES AMES in Revue d'histoire économique et sociale, XLV,1967, cf. pages 2W à 253.

Les auteurs, bien informés, ont cherché à remonter à l'origine de cette pieuse -et scientifique- coutume ; ils y sont certainement parvenus. Nous renverrons donc le lecteur à cette étude tout en n'en retenant ici que les conclusions : "Qu'un registre recommandé par un pape, par un concile, par de nombreux évêques, par M. Olier, fondateur du premier séminaire français, ait été tenu dans beaucoup de paroisses, on n'en saurait douter. Que les curés se soient quelquefois exécutés mollement, il se pourrait ; mais ils n'ont pas pu ne pas obtempérer. Le fait brutal est pourtant que peu de registres des âmes ont été trouvés ; encore ceux que nous connaissons n'ont-ils pas la forme préconisée par le Rituel Romain ou par le Rituel d'Alet ; ce ne sont que de simples listes d'habitants de la paroisse. Faut-il donc penser que ces livres, considérés comme spécialement confidentiels, étaient détruits une fois périmés ? Ici encore, il y a un mystère à élucider.

La vérité, pensons-nous, réside surtout dans le fait qu'en dépit des recommandations venues de très haut, les curés de la plupart des paroisses de France les ont très peu mises en application, d'où cette extrême indigence.

Extrême indigence, grande rareté, oui ! mais à la double exception de la Savoie et de l'ancien comté de Nice ; le présent travail et là pour en fournir la preuve !

André ARMENGAUD, LA FAMILLE ET L'ENFANT EN FRANCE ET EN ANGLETERRE DU XVI<sup>e</sup> AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE. ASPECTS DEMOGRAPHIQUES. S.E.D.E.S., Paris, 1975.

Au début de cet important travail de démographie historique comparée, l'auteur, professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail, entreprend l'étude et l'analyse des sources, celle des registres paroissiaux en particulier.

A la page 4, il déplore comme bien d'autres l'absence de tout recensement qui eût permis une vision instantanée de l'ensemble des familles en un lieu donné, du moins un recensement qui eût concerné, non les feux fiscaux comme on le faisait au Moyen-Age, mais les individus. Nous citons : "Autrement dit, on n'a pas dressé de liste nominative des habitants, en sorte que la structure des familles ne peut être connue. Certes, il existe bien pour telle ou telle paroisse, des listes nominatives dressées par un curé particulièrement consciencieux et soucieux de bien connaître ses paroissiens. Trois exemples relatifs à des paroisses du Rouergue (...) à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ont été étudiés par M. Noël, sous-archiviste du département de l'Aveyron. Mais les documents de ce genre sont très rares sous l'Ancien Régime".

Il ressort de la lecture de ce passage -et ce n'est pas un reproche, mais une simple constatation- que l'auteur, en ce domaine encore, ignorait certainement jusqu'au terme de "Livre d'Etat des Ames".

A propos de la Savoie, il faut se reporter au travail d'un des auteurs cités ci-dessus, M. Georges COUTON, professeur à l'Université de Lyon II, et du Dr Louis MICHARD, LES UVRES D'ETAT DES AMES. UNE SOURCE A COLLECTER ET A EXPLOITER in Revue d'Histoire de l'Eglise de France, tome LXVII, n°179, juillet-décembre 1981, pages 261-275.

A notre connaissance, il s'agit à coup sûr de la meilleure étude consacrée au sujet jusqu'alors peu abordé du Status Animarum. Les auteurs ont fait porter leurs recherches sur les anciens diocèses français, et font part de leurs "découvertes" en ce domaine. Et surtout, ils flairaient la vérité lorsqu'à propos du diocèse de Chambéry, ils écrivent : "86 registres de l'état des âmes sont conservés et intéressent 66 paroisses allant de la période révolutionnaire à nos jours". Leur enquête s'est, jusqu'à la date de publication de leur article, limitée au seul diocèse de Chambéry, mais pas encore aux anciens diocèses de Maurienne et de Tarentaise. Leur conclusion est optimiste : "Pour le seul diocèse de Chambéry, nous connaissons déjà quatre-vingt-six registres. Plus qu'on en connaît pour tout le reste de la France. C'est dire qu'on peut beaucoup espérer si la procédure appliquée en Savoie est généralisée" (op.cit., p. 271). Et nous ajouterons qu'elle le fut certainement puisque les deux départements de la Savoie firent partie des Etats Sardes au même titre que le Comté et Diocèse de Nice -jusqu'en 1860. Si nos auteurs, comme annoncé, publient les résultats de l'enquête qu'en bonne logique, ils doivent mener sur place, ils aboutiront aux mêmes constatations.

Nous retrouvons l'expression d'une intuition identique dans une publication hebdomadaire dont une page est consacrée à la généalogie, Les Nouvelles Affiches de Marseille. Dans un petit article (n° 2815 d'avril 1984), Eugénie et Alexandre ZATZEPINE, de Toulon, ont très bien su percevoir l'intérêt que représentent cette catégorie de documents. Après en avoir esquissé -mais en termes très pertinents- la teneur et l'intention, ils concluent : "...on croit savoir que les livres d'état des âmes sont moins nombreux et moins anciens à mesure que l'on s'éloigne de la péninsule italienne où les décisions prises par le Concile de Trente ont été appliquées à fa fois très vite et dans de très nombreuses paroisses. En ce qui concerne le territoire français actuel, on en trouve certainement en Provence Savoyarde (archives diocésaines de Nice) et en Savoie (A.D. de Haute Savoie à Annecy). Il y en a également ailleurs, mais il reste à savoir où ils sont déposés, quelles communes (ou paroisses) ils concernent et à quelles dates ils ont été établis ou révisés. Nous croyons qu'un inventaire sommaire de ces livres serait, s'il n'a déjà été fait, utile à de nombreux généalogistes".

Le présent mémoire doit répondre à leurs vœux, ainsi sans doute qu'à bien d'autres catégories de chercheurs, et nous sommes persuadé que, pour un grand nombre, il fera figure de "révélation".

Et pour terminer, nous n'aurions garde d'oublier l'important travail qui s'opère à l'Institut National d'Etudes Démographiques (27 rue du Commandeur 75675 Paris Cedex 14), sous la direction du Dr Dean-Noel BIRABEN. Son récent mémoire sur L'ETAT DES AMES DE LA PAROISSE DE MONTPLAISANT EN 1644 in Annales de Démographie historique, 1970, est un modèle du genre, car d'un document, somme toute assez bref, il a su tirer d'intéressantes conclusions sur la population, il y a plus de trois siècles, d'un minuscule village du Sud-Ouest de la France.

## **CONCLUSION**

Résumons-nous : dans le seul diocèse de Nice, jusqu'en 1886 réduit aux limites du comté de Nice annexé en 1860, le nombre important d'états des âmes que l'on y a dressés, n'a rien pour nous surprendre. Il répond à la logique des faits. Resterait à s'assurer que dans la totalité des anciennes provinces de la Monarchie Sarde, la pratique des Status Animarum fut tout aussi courante ; seule une enquête effectuée outre-monts pourrait déboucher sur un constat identique : pratique courante en Italie, mais bien moindre en France.

## APPENDICE (PIECES JUSTIFICATIVES)

### I - CONCILE DE TRENTE

23e session, Canon VIII, chapitre I (15 juillet 1563)

"Cum a praecepto divino mandatum sit omnibus, quibus animarum cura commissa est, oves suas agnoscere,...".

II - CONSTITUTIONES SYNOD-DIOECES-NICIEN. a per illust. et Reverendiss. D.F. Francisco Martinengo, episcopo Nicien. loci Drappi Comité, consil. magnoq ; elemosinario Sereniss. D. Domini Ducis Sabaudiae, etc. - NICIAE M D C X X apud Franciscum Castellum.

Page 343

Familiarum, seu Status animarum liber

In hoc libro distinctae erunt familiae omnes, et singulorum nomina ad hanc formam descripte ut facile cognosci possit, qui communicent, qui sint confirmati, et quot annorum quisq. sit talis N. Pater familias annorum

KI C-

N. Eius uxor anni

N. Filii, et filiae eorum anni

N. Famuli, et famulae eorum anni

Cui horum characterum signum adnotatum fuerit. corn. 15. eo anno communicasse, et peccata sua confessum fuisse in Paschate cognoscetur, cui hoc aliud conf. confessionem tantum suorum peccatoru fecisse cui autem illud äderet ehr. 15 nondum sanctum chrismatis, vel confirmationis suscepisse sacramentum.

Ab una autem ad alteram familiam interiectu aliquod spatium sit, ut eorum qui nascentur nomina, et aliorum, qui in dies accèdent incolarum in eod. lib. describi facile possint.

Qui autem è finibus Parrochiae discesserint eorum nomina subteiècta notentur linea.

Qui vero e vita discesserint transversa linea deleantur Crucis etiam adiecto signo hunc in modum.

Talis N. filia, quod fortasse nupserit vel

Tahs N. a nulla, quod ad aliud servitium trasiert Quod e vita mieraent

Page 340 (CAP. VI)

Familiarum, seu status animarum iuxta formam hic praescribendam quos libros teneatur curam ipsam régentes singulis annis ad Nos déferre in Archivio reponen-dos.

1. Baptizatorum liber

2. Confirmatorum liber

3. Matrimoniorum liber

4. Defunctorum liber

5. Familiarum, seu Status animarum liber

III - Au milieu du XVIIIe siècle (1751), l'évêque de Nice, Mgr Cantono revient, mais de manière plus concise, sur ces premières prescriptions épiscopales.

SYNODUS DIOCESANA PRIMA ab illmo et Revmo Dmo D. Carolus Francisco Cantono. Nice, 1751.

Page 3. "Item parochi omnes adnotent numerum animarum propriae Parochiae in schedula Nobis praesentanda tempore synodi, cum expressione numeri Communitantum, et numeri non Communicantium, relevantes eas ab onore exprimendi Parsonas, sed fati sit expressio numeri".

Page 106. "Quinque libros habeant Parochi bene dispositos, et diligenter custoditos (...). In quinto status animarum describatur".

IV - SYNODUS DIOECESANA NICAENSIS ab Illustr.mo et Reverend.mo D.D. Dominico Galvano, Dei, et S. Sedis Apostolicae gratia, episcopo Nicaensi, Comité Drappi, équité commendatario S5. Mauritii, et Lazzari. Habita diebus 8, 9, 10 Septembris, Anno 1839.- Nicaeae ex Typographica Societatis, 1340.

Page 397. Ogni curato infine deve essere sollecito per tenere ben descritto, ed in bella forma disposto lo stato delle anime alla sua cura affidate in un distinto, ed adatto libro. Questo gli è sommamente necessario, perché aver possa una piena, ed esatta cognizione, e che il buon Pastore aver deve in tutto il suo ovile. Il perché vien desso caldamente raccomandato dai Sinodi Provinciali, e della medesima Chiesa prescritto (+). Niun Curato perciò deve riputare questo libro come opera di supererogazione, ma come un sacro indispensabil dovere del suo ministero. Tale Stato dev'essere compilato in guisa, e presenti il più chiaro, e distinto prospetto di tutti quanti gli individui, e che compogono la particolare sua greggia, stendendo per ordine alfabetico le varie famiglie, nominandone ciascun individuo l'uno dopo l'altro, e vive sotto lo stesso tetto, ed annotandol l'età, patria, e professione di ciascuno, e luogo preciso di abitazione, e specialmente se siano o no cresimati gli stessi soggetti, se ammessi siano o no alla Comunione, se maritati o liberi ecc, soggiugnendo tutte quelle osservazioni, e che possono servir di norma per conoscere maggiormente lo stato d'ogni individuo per rilevarne quindi una ben chiara nozione, e sapere li vari bisogni, e necessità, che alcuno aver possa. Come poi in ogni anno per lo più succedono variazioni nelle famiglie, così fa uopo, e che annualmente nell'occasione della Benedizione delle case ne tempo Pasquale, oppure in quell'altra che giudicherà più propizia rilevarne quelle modificazioni, e cangiamenti, e che trovansi accaduti per quindi designarli nel prefato libro. Quando questo stato delle anime sia con chiarezza, e precisione descritto, e sianvi gli opportuni vuoti per ciascuna famiglia, non sarà più necessario in quelle parti, e che hanno potuto avere variazioni, e così non costerà più fatica a mantenerlo esatto per lungo corso d'anni. Crediamo intanto far cosa grata di qui proporre un metodo per la descrizione di tal libro, perché abbia la necessaria precisione, ed esattezza.

(+) Rit. Rom. in form, describen. Stat. Ani.

## **LES ETATS DES AMES CONSERVES AU SERVICE DES ARCHIVES HISTORIQUES DU DIOCESE DE NICE**

Il aurait été de peu d'utilité de procéder à une description précise de chacun des registres conservés. Beaucoup sont de format divers -à l'exception des registres-formulaires imprimés à Nice selon les directives de Mgr Galvano-, et porteurs d'une reliure de carton à l'origine recouverte de parchemin (XVII et XVIIIe siècles).

Dans la rubrique propre à chaque paroisse citée selon l'ordre alphabétique (éventuellement suivie du nom du hameau érigé en succursale), le numéro désigne un Status Animarum ; ce numéro est suivi de l'année de sa rédaction ou de la période présumée ; de son aspect matériel (registre, cahier, etc.) ; de son état présent et de ses possibilités d'utilisation.

Les mentions "utilisable" ou "peu utilisable" donneront un aperçu du parti que l'on peut espérer tirer de chaque Status Animarum.

Pour terminer, précisons que chaque trait de séparation correspond à un registre qui peut être porteur de plusieurs Status Animarum.

### **Liste des abréviations**

AHDN : Archives historiques du diocèse de Nice, 5 rue Paganini 06000 Nice

ADAM : Archives départementales des Alpes-Maritimes, Centre administratif départemental 06036 Nice Cedex.

S.A. : (Liber) Status Animarum, Livre de l'Etat des Ames.

form. : formulaire imprimé

B : registre des baptêmes

M : registre des mariages

S : registre des sépultures

BMS : registre commun aux baptêmes, mariages et sépultures

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
<b>A) ANCIEN COMTE DE NICE</b>			
<u>ASPREMONT</u>	1) 1688	Cahier 36 p. AHDN n° 9	Sans les âges. Utilisable
	2) 1822	Registre	Très complet. Utilisable
	3) 1886		Confus. Peu utilisable
=====			
<u>BEAULIEU-SUR-MER</u>	1) 1842	Registre form.	Rubriques habi- tuelles. Utilisable
	2) 1872	A la suite	Complet. Utilisable
=====			
<u>BELVEDERE</u>	1) 1815	Cahier 14 f°	Complet. Utilisable
	2) 1834	Cahier 22 f°	Utilisable
	3) 1843	Registre form.	Difficilement uti- sable. Nombreux rajouts à partir de 1914
=====			
<u>BLAUSASC</u>	1) 1839	Cahier 10 f°	Utilisable
	2) 1847	Registre form.	Confus, raturé. Peu utilisable
=====			
<u>LA BRIGUE</u>			
Succursale de <u>Carnino</u>	1) 1826	Cahier AHDN 4 F 1	Sans les âges Utilisable
	2) 1845	Registre form.	Complet. Utilisable
<u>Realdo</u>	1) 1827	Cahier AHDN 4 F 7	Sans les âges. Utilisable
<u>Upega</u>	1) 1826	Cahier AHDN 4 F 1	Sans les âges. Utilisable
=====			

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
<u>LA BOLLENE-VESUBIE</u>	1) 1636	Registre	Sans les âges. Utilisable
	2) 1641	à la suite	Bien complet. Utilisable
	3) 1686	à la suite	Utilisable.
	4) 1692	à la suite	Incomplet. Inutilisable
	5) 1694	à la suite	Incomplet. Inutilisable
	6) 1720	Registre	Utilisable
	7) 1725	à la suite	Utilisable
	8) 1733	Registre	Utilisable
	9) 1739	à la suite	Utilisable
	10) 1749	à la suite	Ne comporte que le nom du chef de famille. Peu utilisable
	11) 1753	à la suite	Utilisable
	12) 1765	à la suite	Utilisable
	13) 1767	Cahier de 32 p.	Utilisable
	14) 1770	à la fin du registre des B. contemporains	Utilisable
	15) 1783	à la suite	Utilisable
<u>CANTARON</u>	1) 1846	Registre form.	Utilisable
	2) 1901	à la suite	Peu utilisable. Confus
	3) 1906	à la suite	Classement par quartiers. Utilisable
<u>CASTAGNIERS</u>	1) 1836	Cahier de 26 p.	Utilisable
	2) 1852	à la suite	Utilisable
	3) 1887	à la suite	Utilisable
<u>CASTELLAR</u>	1) 1612	Registre	Utilisable
	2) 1618	à la suite	Utilisable
	3) 1629	à la suite	Utilisable
	4) 1647	à la suite	Utilisable
	5) 1653	à la suite	Utilisable
	6) 1661	à la suite	Utilisable



PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
<u>CASTILLON</u>	1) 1835	Registre AHDN, supp. n° 10	Utilisable
-----			
<u>CLANS</u>	1) 1752	Registre à la suite	Utilisable Sans les âges.
	2) 1759		
	3) 1837	à la suite	Utilisable Sans les âges. Utilisable
	4) 1851	Registre form. à la suite	Utilisable Utilisable
	5) 1861		
-----			
<u>COARAZE</u>	1) 1836	Registre	Utilisable
-----			
<u>COLOMARS</u>	1) 1834	Cahier	Sans les âges. Utilisable
	2) s.d. (vers 1840)	Cahier	Utilisable
-----			
<u>LA CROIX-SUR-ROUDOULE</u>	1) 1838	Cahier de 22 f°	Utilisable
	2) 1857	Cahier de 28 f°	Utilisable
-----			
<u>DALUIS</u>	1) 1838	Registre	Sans les âges. Utilisable
-----			
<u>DRAP</u>	1) 1843	Registre form.	Très complet. Utilisable Utilisable
	2) s.d.	à la suite	
-----			
<u>DURANUS</u>	1) 1847	Cahier	Utilisable
-----			
<u>ENTRAUNES</u>	1) 1805	Cahier 22 p.	Utilisable. Complet
	2) 1838	Cahier	Utilisable. Complet
	3) s.d. (début du 20e s.)	5 cahiers non paginés	Etat des familles depuis le milieu du 18e s. établi par l'abbé Bailet, curé

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
<u>Succursale d'Esteing</u>	1) 1ère moitié du 19e s.	2 cahiers	Utilisable
	2) 1902	"Registre généalogique"	Etat des familles depuis le milieu du 18e s. (abbé Baitet)
=====			
<u>FALICON</u>	1) 1604	Partie du 1er registre des BMS	Très complet. Utilisable
	2) 1615	id.	Très complet. Utilisable
	3) 1742	à la suite	Utilisable
	4) 1751	Registre	Sans les âges. Utilisable
	5) 1765	à la suite	Sans les âges. Utilisable
	6) 1834	Registre	Très complet. Utilisable
	7) 1837	à la suite	Très complet. Utilisable
	8) 1839	à la suite	Très complet. Utilisable
	9) 1848	à la suite	Très complet. Utilisable
	10) 1860	à la suite	Très complet. Utilisable
=====			
<u>FONTAN</u>	1) 1841	Registre form.	Utilisable
	2) 1846	à la suite	Utilisable
	3) s.d. début du 19e s.	Registre	Comprend aussi la paroisse Berghe. Utilisable
	4) 1923	Registre	Très complet. Utilisable
=====			
<u>GILETTE</u>	1) 1844	Registre form.	Utilisable
=====			
<u>GUILLAUMES</u>	1) 1838	Registre	Complet. Utilisable
	2) 1847	Registre	Très bien tenu. Utilisable

verts de parchemin.

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
Succursale d' <u>Amen</u>	1) 1862	Registre form.	Utilisable
<u>ISOLA</u>	1) 1814	A la suite des M : 1779-1797	Sans les âges. Confus. Peu utilisable
<u>LANTOSQUE</u>	1) 1827	Cahier. AHDN, 4 F 2	Utilisable
	2) s.d. vers 1830	Registre	Utilisable
	3) 1834	Registre	Mises à jour en 1839 et de 1840 à 1846. Utilisable
	4) s.d.	à la suite	Utilisable
	5) 1840	Registre form.	bien complet pour les lettres A, B, C, mais resté inachevé
	6) s.d. vers 1840	2 cahiers	Semblent complets
Succursale de <u>Loda</u>	1) s.d. vers 1835	Registre	Peu utilisable. Confus
	2) 1861	à la suite	Utilisable
	3) 1878	à la suite	Utilisable
	4) 1903	à la suite	Utilisable
Succursale de <u>Pélasque</u>	1) 1839	Registre	Sans les âges. Utilisable
	2) 1840	à la suite	Récapitulation pour les années 1840 à 1849. Utilisable
<u>LEVENS</u>	1) 1847	Registre form.	Utilisable
Succursale de <u>St-Antoine-Siga</u>	1) 1860	Registre	Sans les âges. Ensemble confus
	2) s.d.	à la suite	Difficilement utilisable
<u>LUCERAM</u>	1) 1822	Registre AHDN I C 2	Très complet. Utilisable

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
<u>NICE</u> Paroisses de : <u>Saint-Augustin-Saint-Martin</u>	1) 1838	Registre	Utilisable
	2) 1862	Registre	Semble inachevé
<u>Saint-Dominique</u>	1) 1845	Registre form. AHDN I C 2	Semble complet
<u>Sainte-Hélène</u>	1) 1836 2) 1846	Registre à la suite	Utilisable Utilisable
<u>Saint-Isidore</u>	1) s.d. début 20e	à la suite du registre de compt. n° 2	Semble complet
<u>Saint-Jean-Baptiste</u>	1) 1836	"Registre des paroissiens"	Lieux précis d'habitation. Ages Utilisable
<u>Sainte-Marie-Madeleine</u>	1) 1847 2) s.d. vers 1910	Registre form. 2 cahiers	Utilisable Semble complet Parfois confus
<u>Saint-Roch</u>	1) 1840 2) 1849	Registre form. à la suite	Utilisable Utilisable
	3) 1854	Registre form.	Utilisable
<u>Saint-Roman-de-Bellet</u>	1) 1803	Avec les M de 1803 à 1837	Utilisable
	2) 1814	Cahier	Utilisable
	3) 1837	à la suite de 1803	Utilisable
	4) s.d. Fin du 19e	Double feuillet	Utilisable
<u>Saint-Sauveur (Gairaut)</u>	1) 1861	Cahier	Utilisable
	2) 1866	Cahier	Incomplet

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
<u>PEILLE</u>	1) 1827	Cahier AHDN 4 F 2	Sans le détail de chaque famille Utilisable
<u>PEILON</u>	1) 1805 2) 1816 3) 1836	Registre à la suite à la suite	Utilisable Utilisable Utilisable
	4) 1846 5) 1852	Registre form. à la suite	Utilisable Utilisable
	6) 1935 et 1941 7) 1951	Registre à la suite	Confus. Peu utilisable Confus. Peu utilisable
<u>PIERLAS</u>	1) 1827 2) 1838 3) 1902 4) 1928	Registre à la suite à la suite à la suite	Utilisable Utilisable Utilisable Utilisable
<u>PUGET-ROSTANG</u>	1) 1848	Registre	Très complet. Utilisable
<u>PUGET-THENIERS</u>	1) 1857	Cahier non paginé AHDN n° 20	Ensemble assez confus
	2) s.d. vers 1922 ?	Registre imprimé AHDN n° 26	Semble complet
<u>RIGAUD</u>	1) s.d. vers 1919	Registre	Confus. Peu utilisable
	2) 1929 3) 1945	Registre imprimé à la suite	Utilisable Utilisable
<u>ROCCHETA (Ligurie)</u>	1) 1827	Liasse AHDN 4 F 2	Liste des familles. Utilisable

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
<u>ROQUEBILLIERE</u>	1) 1659	En tête du reg. BMS 1659-1666	Utilisable
	2) 1773	Dans le reg. des BMS n° 15	Sans les âges. Semble incomplet
	3) s.d. 1840-1850	Cahier	Utilisable
	4) 1851	Registre form.	Utilisable
	5) s.d.	Cahier	Utilisable
	6) s.d.	Cahier	Difficilement utilisable
-----			
<u>ROQUESTERON</u>	1) 1814	Cahier	Semble complet. Utilisable
	2) s.d.	Cahier AHDN n° 5	Incomplet : il manque les sept premiers feuillets
	3) 1863	Registre form.	Sans les âges. Utilisable
-----			
<u>LA ROQUETTE-SUR-VAR</u>	1) 1805 2) 1805 3) 1807	Registre à la suite à la suite	Utilisable Reprise du précédent Confus. Les pages concernant St Marti ont été enlevées
	4) 1827	Cahier AHDN 2 F 4	Sans le détail des familles. Utilisable
-----			
<u>ROUBION</u>	1) s.d. vers 1786 ?	A la fin du livre des legs pieux	Sans les âges. Utilisable
	2) 1805	à la suite	Utilisable

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
<u>ROUBION</u>	3) 1827	Cahier AHDN 4 F 2	Sans les âges. Utilisable
	4) 1836 à 1857	Registre	Nombreuses sur- charges. Diffici- lement utilisable
	5) 1844	à la suitee	Difficilement u utilisable
=====			
<u>ROURE</u>	1) 1848	Registre form.	Utilisable
Succursale de <u>Valabres</u>	1) 1824	Feuille AHDN 4 F1	Sans les âges. Complet. Utilisable
=====			
<u>SAORGE</u>	1) 1845	Registre form.	Assez confus (sur- charges). Utilisable
	2) 1880	Registre form. en français	Répertoire alphabé- tique de la popula- tion. 2 registres : un pour les hommes, un pour les femmes. Très complet et très bien tenu.
	3) S.d. vers 1900	A la suite du registre de 1945	Sans les âges. Utilisable
	4) 1904	Registre imprimé	Utilisable
=====			
<u>SOSPEL</u>	1) 1751	2 cahiers	utiliseable
	2) 1753	2 cahiers	Utilisable
	3) 1773	3 cahiers	Utilisable
	4) 1775	1 cahier	Quartier de Trincato. Utilisable
	5) 1776	1 cahier	Quartier del Cas- tello. Utilisable

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
<u>SOSPEL</u>	6) 1775	1 cahier	Quartier de St-Nicolas. Utilisable
	7) 1776	1 cahier	Quartier de la Colla. Utilisable
	8) 1776	1 cahier	Quartier du Castello. Utilisable
	9) 1835	1 cahier	Utilisable
	10) 1845	Registre form.	Utilisable
	11) 1905	Registre form.	Ne semble pas complet
-----			
<u>SAINTE-AGNES</u>	1) 1836	Cahier AHDN n° 8	Etat numérique des B et S de 1836 à 1853. Utilisable
-----			
<u>SAINT-ANDRE</u>	1) 1827	Feuillets AHDN 4 F 2	Sans les âges. Utilisable
-----			
<u>SAINT-BLAISE</u>	1) 1854	Registre form.	Utilisable
-----			
<u>SAINT-DELMAS-LE-SELVAGE</u>	1) 1836	Registre	Complet. Utilisable Sans les âges. Utilisable
	2) 1899	à la suite	
Succursale de <u>Bousieyas</u>	1) 1837	1 cahier 12 p.	Utilisable
	2) vers 1837	1 cahier 4 p.	Utilisable
	3) 1839	à la fin du reg. des BMS 1817-1833	Utilisable
	4) 1851	Cahier de 10 p.	Utilisable
-----			



PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
<u>SAINT-ETIENNE-DE-TINEE</u>	1) 1837	Registre AHDN n° 10	Très complet. Utilisable
	2) 1849	Registre form.	Utilisable
Succursale de <u>Roya</u>	1) 1840	Registre form.	Utilisable
<u>SAINT-JEAN-CAP-FERRAT</u>	1888	Registre AHDN 1 C 3	Confus. Difficilement utilisable
<u>SAINT-MARTIN D'ENTRAUNES</u>	1) 1838 2) 1906	Registre à la suite	Utilisable Concerne aussi le hameau de Sussis. Utilisable
<u>SAINT-MARTIN-DU-VAR</u>	1) 1848	Registre form.	Utilisable
<u>SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE</u>	1) 1824	Cahier AHDN 4 F 1	Très complet. Utilisable
	2) 1827	Cahier AHDN 4 F 2	Très complet. Utilisable
	3) 1851	Registre form.	Utilisable
<u>LA TOUR</u>	1) 1827	Cahier AHDN 4 F 2	Sans le détail des Utilisable [familles
	2) 1836	Registre	Utilisable
	3) 1840	Registre form.	Rajouts jusqu'en 1860. Utilisable
<u>TOURETTE-LEVENS</u>	1) 1841	Registre form.	Utilisable. Table onomastique
	2) s.d. début du 20e s.	Cahier	Utilisable. Etat récapitulatif

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
<u>LA TURBIE</u>	1) 1846	Registre form.	Complet. Utilisable
<u>UTELLE</u>	1) 1680	Registre. Paginé de 1 à 119	Des erreurs reconnues par l'auteur. Peu utilisable
	2) 1686	à la suite. Paginé de 1 à 81	Très utilisable
	3) 1686	à la suite. Paginé de 1 à 92	Reprise du précédent
	4) 1689	à la suite	Utilisable
	5) 1693	à la suite	Utilisable
	6) 1750	Cahier	Complet. Utilisable
	7) 1818	Cahier	Semble complet. Utilisable
	8) 1837	Registre	Semble complet. Utilisable
	9) 1844	Registre form.	Classement des familles par ordre alphabétique
<u>Succursale de Le Chaudan</u>	1) 1847	Registre form.	Utilisable
	2) 1862	à la suite	Utilisable
	3) 1879	à la suite	Utilisable
<u>Le Cros</u>	1) 1804	Registre. 11 p.	Utilisable
	2) 1807	à la suite. 8 p.	Utilisable
	3) 1809	à la suite. 8 p.	Utilisable
	4) 1813	à la suite. 9 p.	Utilisable
	5) 1818	à la suite. 8 p.	Utilisable
	6) 1822	à la suite. 9 p.	Inachevé. Inutilisable
	7) 1906	Cahier de 8 p.	Utilisable
<u>VENANSON</u>	1) 1743	A la fin du 1er registre des BMS	Noms et prénoms seulement
	2) 1753	à la suite	id
	3) 1765	à la suite	Difficilement utilisable

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
<u>VILLEFRANCHE-SUR-MER</u>	1) 1608	Registre. Paginé de 3 à 96 à la suite. Paginé de 97 à 120 à la suite. Paginé de 125 à 147	Difficilement utilisable
	2) 1629		Utilisable
	3) 1631		Utilisable
	4) 1665	Registre non paginé à la suite à la suite. Paginé de 1 à 19 à la suite. Page de 1 à 21 à la suite	Utilisable
	5) 1669		id
	6) 1673		id
	7) 1677		id
	8) 1680		Inutilisable : mouillures
	9) 1687		Utilisable
	10) 1692		id
	11) 1697		id
	12) 1712	Registre	Utilisable
	13) 1759	Registre à la suite à la suite à la suite	Utilisable
	14) 1764		id
	15) 1768		id
	16) 1771		id
	17) 1816	Registre	Utilisable
-----			
<u>VILLENEUVE-D'ENTRAUNES</u>	1) 1800-1905-1907	Registre	Liste des familles de Villeneuve et d'Enaux. Semble complet.
-----			
<b>B) PROVENCE ORIENTALE</b>			
<u>Arrondissement de Grasse</u>			
<u>CABRIS</u>	1) 20e s.	Cahier ms. AHDN : carton n° 15	Travail de l'abbé Bailet, curé
	2) s.d.	Registre AHDN : carton n° 15	Reconstitution des familles d'après l'état civil ancien (abbé Bailet)

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
<u>CABRIS</u>	3) s.d.	Registre	Reconstitution des familles à partir du 18 <sup>e</sup> s. Très bien tenu, mais inachevé.
<u>CAILLE</u>	s.d. milieu du 20 <sup>e</sup> s.	Cahier Feuilles dactylographiées	"Généalogie". Etat de la population, peut rendre service.
<u>LA DOIRE</u> (commune de Séranon)	s.d. (20 <sup>e</sup> s.)	Feuillets ms.	Liste des familles. Utilisable
<u>SERANON</u>	s.d. (20 <sup>e</sup> s.)	Feuillets ms.	Liste des familles Utilisable
<u>VALDEROURE</u>	s.d. (20 <sup>e</sup> s.)	Feuillets dactylographiés	Liste des familles Utilisable
<b><u>C) DIVERS</u></b>			
<u>FALICON</u>	1) 1635  2) 1675 3) 1678 4) 1682 5) 1684 6) 1686 7) 1688 8) 1691 9) 1710 10) 1721	Registre ADAM : archives communales GG1 à la suite id id id id id id id id id id	Utilisable  id id id id id id id id id id
<u>BERRE-LES-ALPES</u>	1) ?	Conservé à la mairie	
<u>SAINT-MARTIN- VESUBIE</u>	1) ?	Registre form. Conservé à la mairie	
<u>LA BRIGUE</u>	1) ?	Registre form. conservé à la mairie	